

ANNEXE 7 – CERFA n° 14734*03 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale – PPRN Inondation

Construction d'une serre photovoltaïque : Lieu-dit « Les Mians » – 84 420 Piolenc

source : www.vaucluse.gouv.fr

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION « Bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu »

Le projet est situé en zone Rouge Clair

Extrait du règlement :

« La zone ROUGE CLAIR (RC) comprend les secteurs non urbanisés, à caractère agricole ou naturel pour l'essentiel, soumis à un aléa faible.

Cet espace doit être préservé strictement, compte-tenu de la nécessité de préserver le libre écoulement des eaux et les champs d'expansion de crue.

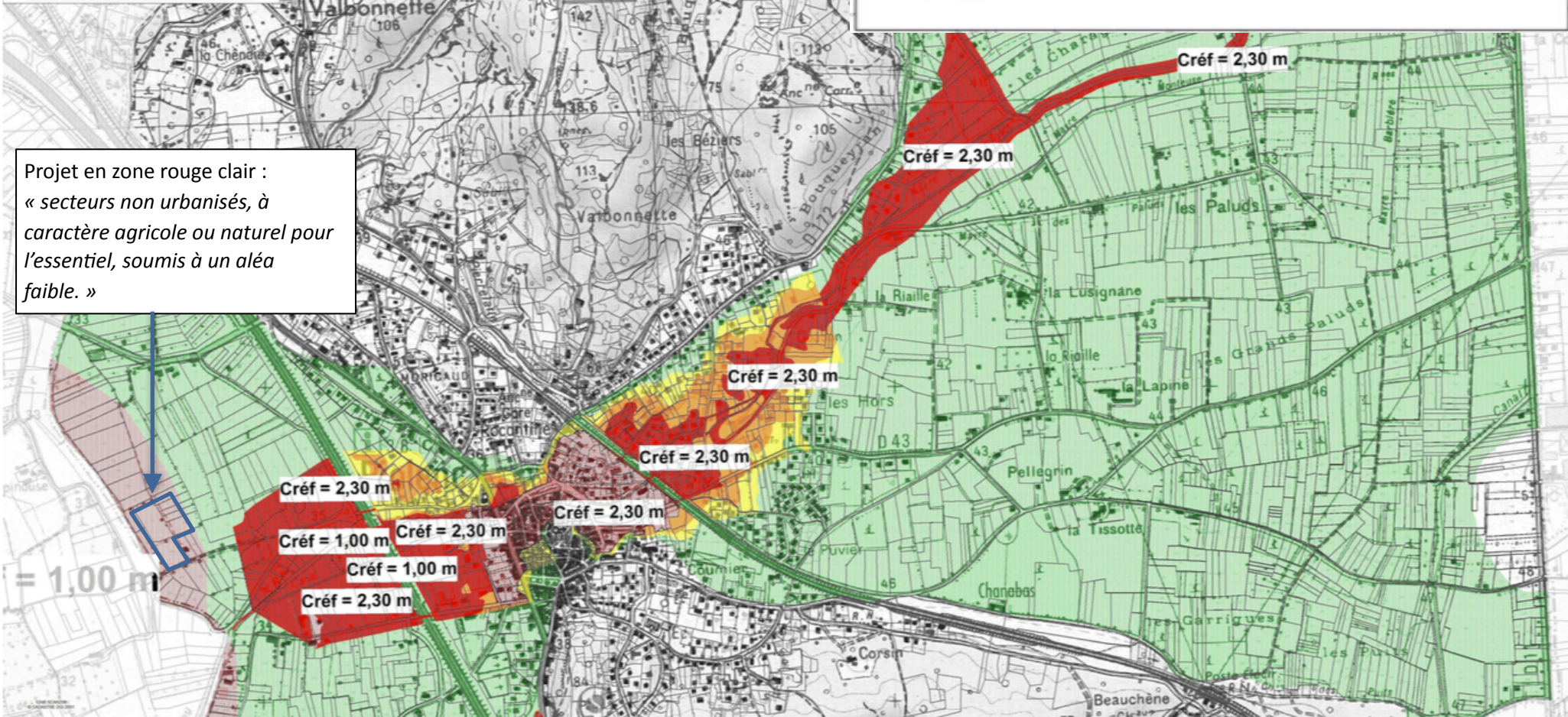
Le principe du PPR est d'y interdire toute nouvelle construction, tout en permettant le développement de l'activité agricole, ainsi que l'extension des constructions et des autres activités déjà existantes. »

Vous pourriez aussi être intéressé par :
 le plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) de la commune de Piolenc, N° 24 du 20/06/2010.
 Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) de la commune de Piolenc, N° 24 du 20/06/2010.
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION
 Bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu
Piolenc
CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
 Planche 1
 Echelle : 1 / 5 000
Dossier Approuvé
 Service instructeur :
 Direction Départementale des Services Vauxcèze



LEGENDE ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone Rouge (R) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Rouge hachurée (Rh) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Orange (O) - Cote de référence = 1,00 m
- Zone Rouge Clair (RC) - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Jaune (J) - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Verte (V) - Cote de référence = 0,50 m
- Niveau de la cote de référence en zone R ou Rh par rapport au T.N.
- Limite communale
- Talwegs, Vallats, Ravines ...
- marge de recul de part et d'autre des talwegs, ...



Projet en zone rouge clair :
 « secteurs non urbanisés, à caractère agricole ou naturel pour l'essentiel, soumis à un aléa faible. »